



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Avis sur le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord – révision n°2

NOVEMBRE 2021



Préambule	p.3
La saisine	p.4
Le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) révisé	p.6
Observations générales	p.9
Observations particulières par axe	p.10
Suivi et évaluation du projet de SCoT	p.15

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord

Installé en janvier 2020, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est l'instance de consultation citoyenne du PETR de l'Alsace du Nord. Selon les termes de la loi, le conseil de développement réunit des habitants, des personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs, en tenant compte des obligations de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges. Il est composé de 58 membres bénévoles engagés pour 6 ans et renouvelés après chaque élection locale.

Un Conseil de développement commun

Fruit d'une volonté politique commune, le Conseil de développement présente la particularité d'être mutualisé à l'échelle des 6 communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord : Agglomération de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn.

La commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire »

Le Conseil de développement est amené à formuler un avis sur différents projets de territoire, sur saisine du PETR ou de la CAH. Une commission spécifique a été constituée à cet effet.

C'est le cas du projet de SCoT et de PCAET, dont les enjeux sont en partie liés, et la commission s'est réunie quatre fois à leurs sujets :

- 1^{ère} réunion commune SCoT et PCAET le 30 juin 2021
- 2^{ème} réunion spécifique SCoT le 24 août 2021
- 3^{ème} réunion spécifique PCAET le 1^{er} septembre 2021
- 4^{ème} réunion commune SCoT et PCAET le 5 octobre 2021

Les membres de la commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire » en sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. M. Marc BECKER (CAH) | 10. Mme Nadine WANNER (CAH) |
| 2. M. François BRUNAGEL (CAH) | 11. M. Thierry BOS (CCBZ) |
| 3. M. Yann GAUDEAU (CAH) | 12. Mme Isabelle HEUMANN (CCOF) |
| 4. M. Thomas GILLIG (CAH) | 13. M. Denis SCHARRENBARGER (CCOF) |
| 5. M. Olivier KLOTZ (CAH) | 14. M. Matthieu KERN (CCPN) |
| 6. M. Michel MUNZENHUTER (CAH) | 15. Mme Muriel STURTZER (CCPN) |
| 7. M. Mathieu ROCHER (CAH) | 16. M. Emmanuel GAUCHER (CCPW) |
| 8. M. Christian SCHOTT (CAH) | 17. Mme Corinne BLOCH (CCSP) |
| 9. Mme Marie-Odile STRASSER (CAH) | 18. Mme Cindy LEOBOLD (CCSP) |
| | 19. Mme Véronique POINTEREAU (CCSP) |

Le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) dispose d'un document approuvé initialement le 26 mai 2009. Il a fait l'objet d'une révision, le 17 décembre 2015, pour tenir compte des nouvelles exigences issues de la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, incombant au contenu des documents d'urbanisme.

La réforme territoriale conduite par la loi portant Nouvelle Organisation de la République -dite loi NOTRe - du 07 août 2015 et traduite dans le schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin arrêté le 30 mars 2016, a entraîné la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 1^{er} janvier 2017 par la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath et du Val de Moder et son adhésion au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord au 1^{er} avril 2017, au terme d'un délai de trois mois, conformément à l'article L. 143-13 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, par décision du 06 juillet 2016, le conseil de communauté de la Basse-Zorn a demandé son retrait du syndicat mixte du SCoT de la région de Strasbourg (SCoTERS) et son adhésion au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) à la date du 1^{er} juillet 2017. La nouvelle carte intercommunale issue de ces évolutions impose par voie de conséquence l'élargissement du périmètre du SCoT de l'Alsace du Nord.

Ainsi, la sortie des communautés de communes de l'ex-Région de Brumath et de la Basse-Zorn du syndicat mixte du SCoTERS a emporté abrogation des dispositions du SCoTERS pour ces deux territoires. Ils ne sont plus couverts par les orientations du SCoT de la région de Strasbourg et ne sont pas encore intégrés au projet et orientations du SCoT de l'Alsace du Nord. Ces territoires sont donc considérés comme des « zones blanches », soumis au principe d'urbanisation limitée dicté par l'article L. 142-4 du code de l'urbanisme.

Par conséquent, une révision du schéma a été engagée le 07 septembre 2018 pour prendre en compte les évolutions issues de la recomposition intercommunale, portant à six le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du PETR de l'Alsace du Nord et totalisant ainsi 105 communes.

Sollicité par le Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, par un courrier en date du 07 juin 2021, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord rend le présent avis sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord Territoire, dans le cadre de sa procédure de révision n°2.

Cette saisine du Conseil de développement de l'Alsace du Nord s'inscrit dans l'exercice des missions dévolues à une telle instance de consultation citoyenne.

Cet avis du Conseil de développement a été présenté au bureau du 26 octobre 2021 et pourra être présenté en séance plénière du 16 novembre 2021.

HAGUENAU, le 07 juin 2021

Le Président du PETR de l'Alsace du Nord
à
Monsieur le Président du Conseil de développement
de l'Alsace du Nord
PETR de l'Alsace du Nord
84 ROUTE DE STRASBOURG
BP 70273
67504 HAGUENAU Cedex

réf : gs/21-103
Affaire suivie par Géraldine STAERLE
geraldine.staerle@alsacedunord.fr

Objet : Saisine du conseil de développement de l'Alsace du Nord sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord

Monsieur le Président,

Le PETR de l'Alsace du Nord mène la révision globale du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord, prescrite par une délibération du 07 septembre 2018, sous la conduite de Monsieur Denis RIEDINGER, Vice-Président délégué au SCoT. Le document devrait être présenté, pour arrêt, au comité syndical en décembre 2021.

Le SCoT est un document de planification qui définit des ambitions de développement et une stratégie collective d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir. Ce projet politique détermine les orientations et axes d'interventions en matière d'aménagement et de développement durable.

Il rassemble les collectivités autour d'une ambition commune qui présidera à l'aménagement et au développement du territoire. Véritable « feuille de route » d'un territoire, le SCoT coordonne les différentes politiques publiques à l'œuvre sur un bassin de vie : habitat, déplacements, équipements, développement économique et commercial, agriculture, environnement.

Comme le prévoit la loi, le conseil de développement est consulté sur le projet de SCoT. Aussi, je saisis le conseil de développement pour avis.

Vous remerciant par avance de l'attention que portera le conseil de développement à cette saisine, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Claude STURNI
Président

Le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord

Révision n°2

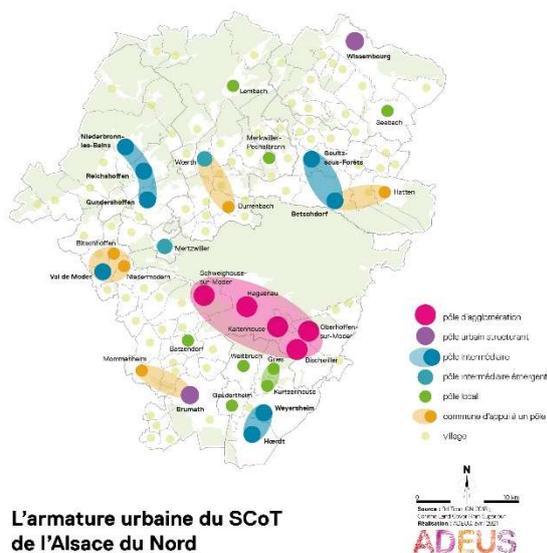
Le SCoT -schéma de cohérence territoriale- de l'Alsace du Nord (SCoTAN) est un document de planification qui définit des ambitions de développement et une stratégie collective d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir. Ce projet politique détermine les orientations et axes d'interventions en matière d'aménagement et de développement durable. Il rassemble les collectivités autour d'une ambition commune qui présidera à l'aménagement et au développement du territoire. Véritable « feuille de route » d'un territoire, le SCoT coordonne les différentes politiques publiques à l'œuvre sur un bassin de vie : habitat, déplacements, équipements, développement économique et commercial, agriculture, environnement.

Il est organisé autour de 4 axes :

- Les orientations générales de l'organisation de l'espace
- Les grands principes d'équilibre entre développement et préservation
- La structuration de l'espace par des politiques publiques cohérentes
- L'engagement pour la transition climatique, la préservation des milieux de vie et la santé

Ces 4 axes se déclinent en orientations et objectifs.

Axe 1 / Les orientations générales de l'organisation de l'espace : bâtir un territoire équilibré où chaque commune a sa place



L'armature urbaine du SCoT de l'Alsace du Nord

- A. L'armature urbaine, quatre niveaux de polarités et des villages
- B. Des vocations différentes selon les niveaux d'armature

Axe 2/ Les grands principes d'équilibre entre développement et préservation

- A. Maitriser et accompagner le développement urbain
 - 1. Restructurer et revitaliser les espaces déjà urbanisés
 - 2. Optimiser les espaces consommés par l'activité économique
 - 3. Organiser les extensions en cohérence avec l'existant
 - 4. Privilégier les usages économes de l'espace
 - 5. Revitaliser les cœurs de ville et de village
 - 6. Articuler l'urbanisme et les transports collectifs
 - 7. Structurer les réseaux viaires en lien avec l'urbanisation
- B. Protéger et préserver des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers
 - 1. Protéger les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques
 - 2. Préserver les activités et les espaces agricoles
- C. Préserver les équilibres entre les surfaces bâties et les surfaces non bâties
 - 1. Modérer la consommation foncière et limiter l'étalement urbain
 - 2. Densifier les secteurs stratégiques résidentiels
 - 3. Maitriser l'imperméabilisation des sols

Axe 3/ Structurer l'espace par des politiques publiques cohérentes

- A. Organiser le développement économique
 - 1. Maintenir et renforcer les secteurs phares du développement économique (industrie, géothermie, énergies nouvelles, ressources touristique et thermale, activités tertiaires, artisanat, nouvelles technologies)
 - 2. Organiser un développement économique vertueux en optimisant la consommation foncière
 - 3. Structurer l'implantation des équipements commerciaux
- B. Organiser le développement de l'habitat
 - 1. Accroître l'offre de logements
 - 2. Lutter contre la vacance de logements
 - 3. Réhabiliter le parc de logements existant public ou privé
 - 4. Diversifier l'offre de logements
- C. Organiser les mobilités

1. Améliorer l'offre de transports collectifs performants
 2. Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements de courte distance
 3. Développer d'autres alternatives à l'autosolisme, en articulation des différents modes de transport
 4. Accompagner les grands projets liés aux mobilités
- D. Veiller à une couverture équilibrée de l'implantation des équipements et des services
- E. Valoriser les paysages et le cadre de vie

Axe 4 / S'engager pour la transition climatique, la préservation des milieux de vie et la santé

- A. Améliorer la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores
- B. Assurer une bonne gestion des ressources et des pollutions du sol
- C. Anticiper et s'adapter au changement climatique
- D. Réduire la dépendance énergétique et réduire l'impact carbone du territoire
- E. Soutenir une gestion durable des déchets



Observations générales

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord répond à un double exercice, à la fois politique à travers la projection d'une vision et d'une ambition à 20 ans pour le bassin de vie de l'Alsace du Nord, mais aussi juridique, pour lequel le code de l'urbanisme règlemente le contenu. Entre développement, préservation et transitions majeures, il doit permettre à tous les habitants de l'Alsace du Nord de pouvoir se loger, travailler, se déplacer, se former, avoir des loisirs, etc. : en résumé, s'épanouir sur son territoire !

Des ambitions partagées par le Conseil de développement

L'analyse du fonctionnement du territoire et des ambitions de développement, notamment en matière de croissance démographique et de production de logements sont partagées.

Le Conseil de développement souligne la nécessité de développer en parallèle l'économie et l'emploi, en particulier les nouvelles filières de la transition énergétique (systèmes de production d'énergies renouvelables, hydrogène vert, gaz renouvelables, ...), en lien avec la stratégie du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Des transitions énergétiques, économiques et sociales au cœur de la planification

Le Conseil de développement partage les nombreux défis auxquels l'Alsace du Nord doit répondre dès aujourd'hui en matière de transitions, que ce soit sur le plan énergétique, des mobilités, de l'économie ou au niveau social, tout cela en prenant en compte les changements climatiques en cours.

A ce titre, le Conseil de développement souligne, en raison du lien fort entre SCoT et PCAET, l'intérêt de la concomitance des deux démarches.

Autres observations

Le périmètre du SCoT de l'Alsace du Nord interroge le Conseil de développement. En effet, il est surprenant d'avoir 2 périmètres administratifs distincts à l'échelle du bassin de vie du « Nord Alsace », qui comporte également le SCoT de la Bande Rhénane Nord. La coordination des ambitions et des actions sera d'autant plus nécessaire.

Le SCoT de l'Alsace du Nord est réalisé pour les générations futures : il est capital de transmettre les enjeux de demain par l'éducation, dès le plus jeune âge. Des actions de communication à destination des familles seront un gage de réussite pour la prise de conscience collective et l'évolution des comportements.

AXE 1 : Les orientations générales de l'organisation de l'espace : bâtir un territoire équilibré où chaque commune a sa place

Le Conseil de développement partage la vision du fonctionnement du territoire et des rôles conférés à chaque commune, qui se traduisent dans l'armature urbaine du SCoT.

Le positionnement stratégique de l'Alsace du Nord, entre les agglomérations allemandes attractives, dont la métropole de Karlsruhe, et l'Eurométropole de Strasbourg, semble également fondamental pour les membres du Conseil de développement : ouverture sur l'Europe, emplois transfrontaliers, entreprises à capitaux allemands.

L'Alsace du Nord a été jusqu'à aujourd'hui privilégiée en termes de développement, pour autant, il y a un danger et une menace potentielle à long terme à se reposer sur cette « base » industrielle. Il faut continuer à innover, soutenir les secteurs et marchés les plus porteurs d'emplois, notamment à l'heure de la transition énergétique et de l'industrie 4.0.

AXE 2 : Les grands principes d'équilibre entre développement et préservation

A. Maitriser et accompagner le développement urbain

Le Conseil de développement souhaite mettre en avant l'impérieuse nécessité de préserver le bâti ancien, mais aussi le besoin de développer une qualité architecturale, ainsi qu'une harmonie entre les constructions traditionnelles et les nouveaux logements, qui dénotent parfois dans nos villages alsaciens.

En outre, les PLU devraient être soucieux de l'esthétisme global des nouveaux quartiers, notamment en matière de clôtures, de barrières et de couleurs de façades. L'idée est de préserver le charme des villages alsaciens, d'avoir une harmonie d'ensemble entre le tissu bâti du centre ancien et les nouveaux quartiers.

Enfin, les villages se sont, les vingt dernières années, beaucoup étendus en surface, sans pour autant satisfaire l'ensemble des besoins en logements des ménages de l'Alsace du Nord. Il s'agit désormais de s'attacher au développement des pôles, qui satisferont les attentes diverses des citoyens en matière de logements et d'accessibilité aux équipements, aux mobilités, aux emplois...

B. Protéger et préserver des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers

Redensifier, restructurer nos villes et nos villages pour produire de nouveaux logements sans consommer des terres agricoles, naturelles et forestières est en enjeu pleinement partagé par le Conseil de développement.

Les membres du Conseil de développement jugent opportun d'offrir la possibilité de consulter un architecte conseil ou de créer des commissions qui permettent d'améliorer la qualité des aménagements, qu'ils soient résidentiels ou économiques.

C. Préserver les équilibres entre les surfaces bâties et les surfaces non bâties

Pour éviter le surchauffement de nos villes et villages, le Conseil de développement recommande d'interdire (à l'instar de la loi allemande) ou de mettre en place des règles permettant de réduire les jardins de pierres, c'est-à-dire les espaces bétonnés ou couverts de cailloux et de privilégier le développement du végétal à toutes les échelles, ceci dans le but de limiter les augmentations de températures au sol. Les capacités d'absorption des sols doivent être préservées (réservoir d'eau sous les aires de jeux, etc.).

La végétalisation des parkings, des cours d'écoles et de l'ensemble des espaces publics est à promouvoir, que ce soit dans les villages ou dans les villes. De même, les enrobés clairs et l'ensemble des matériaux permettant de rafraîchir les espaces urbains sont à privilégier, ainsi que les pavés plutôt que des enrobés.

Des formations aux particuliers pourraient permettre une meilleure mise en œuvre des orientations du SCoT en matière de limitation de l'imperméabilisation (infiltration, végétalisation, puits perdus, etc.), à l'image de l'éco parc de Brumath, qui associe pleinement les Brumathois.

AXE 3 : La structuration de l'espace par des politiques publiques cohérentes

A. Organiser le développement économique

Entrepreneuriat

L'Alsace du Nord est une terre industrielle mais aussi une terre d'entrepreneurs ! Il faut intégrer l'entrepreneuriat en tant que réelle source de développement économique, de création d'emplois et d'innovation.

Le Conseil de développement préconise la création d'une école d'entrepreneuriat intégrée à l'université (ce type d'école existe à Strasbourg).

Emploi

L'Alsace du Nord est, à l'instar d'autres territoires, touchée par des problématiques de recrutement. Tous les secteurs de l'économie en souffrent, à différents degrés. Ces difficultés, en nette augmentation depuis la crise liée au Covid, freinent la relance de l'économie. Sont en cause notamment l'inadéquation entre les profils et les besoins réels des entreprises, ainsi qu'un manque d'incitation à exercer certaines professions aujourd'hui. Le retour à l'emploi des inactifs et l'insertion des jeunes dans la vie active sont essentiels.

Activités agricoles et innovations

Les activités agricoles, au même titre que les autres pans de l'économie, sont amenées à évoluer, à prendre en compte les attentes des citoyens, en matière d'autonomie et de qualité alimentaires. Le Conseil de développement souligne à ce titre la nécessité de soutenir et d'accompagner l'ensemble des démarches allant dans le sens de l'innovation.

Thermalisme

La ressource thermale en Alsace du Nord représente une véritable opportunité et le potentiel reste à développer en matière de thermalisme de bien-être et de loisirs, à l'image du Bade-Wurtemberg.

Tourisme et offre hôtelière

Une offre hôtelière de qualité, diversifiée et innovante, haut de gamme, reste à développer en Alsace du Nord, y compris pour proposer des vacances alternatives (glamping, hébergements insolites « nature », etc.).

E-commerce, flux et logistique

Le e-commerce est le commerce de demain et pourtant, mettre en adéquation nos zones commerciales avec cette forme de commerce est toujours un défi. L'Alsace du Nord bénéficie d'une localisation favorable en termes de logistique (proximité A35, A4, fret ferroviaire).

Industrie, EnR et innovations

La géothermie constitue une véritable opportunité en Alsace du Nord, notamment pour les industries innovantes qui verront en cette énergie propre et renouvelable un atout indéniable. Il s'agit d'explorer les gisements potentiels tout en s'accompagnant d'experts.

Formation

Le Conseil de développement préconise le développement de formations en adéquation avec le tissu économique et les besoins des entreprises du territoire (formations médianes/intermédiaires, bac +2/+3), ainsi que le développement de formations en alternance qui associe la théorie et la pratique toujours plus attrayante pour les jeunes. Le territoire manque de techniciens supérieurs.

Soutenir et encourager la Recherche & le Développement est fondamental, particulièrement dans un monde mouvant, afin de maintenir l'attractivité de l'Alsace du Nord.

Le soutien à la formation continue en entreprise est également capital, notamment en Alsace du Nord où la part de travailleurs non qualifiés est significative.

Parmi les sujets d'inquiétudes liés à l'environnement, la perte de biodiversité (extinction des espèces, disparition de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats) en est un parent pauvre. Or, la demande d'information est importante et en progression. La formation et la sensibilisation à la perte de biodiversité devrait être développée en Alsace du Nord, et ce pour tout type de public (habitants, élus, enseignants, entrepreneurs, touristes, etc.)

B. Organiser le développement de l'habitat

Prix fonciers/immobilier et offre de logements

Une attention particulière doit être portée aux marchés du foncier et de l'immobilier. En effet, dans les prochaines années, les prix seront amenés à augmenter fortement, ce qui risque de limiter la capacité des jeunes ménages à s'installer en Alsace du Nord. Les politiques publiques doivent en conséquence dès à présent anticiper cette problématique en se dotant d'une politique foncière forte, permettant de proposer des logements à prix abordables.

Innover en matière de statut des logements

Des réflexions pourraient être menées, permettant de se loger autrement, tel que le bail emphytéotique.

C. Organiser les mobilités

La mobilité souple et en phase avec les besoins

Le transport à la demande permet de répondre à des besoins spécifiques non satisfaits par les transports collectifs classiques. Il est en ce sens une forme de mobilité à expérimenter.

Une mobilité décarbonée, sur le rail et sur la route

La mobilité est aujourd'hui largement thermique et carbonée.

Le SCoT doit anticiper le développement d'une mobilité différente (électrique, biocarburant, hydrogène) car c'est un axe prioritaire pour assurer la transition énergétique dans les transports. Les technologies concernées couvrent aussi bien les biocarburants ou les carburants de synthèse issus de la chimie verte que les véhicules totalement ou partiellement électriques alimentés par batteries et/ou hydrogène. Ce domaine inclut les mobilités routières (y compris logistiques) et les mobilités ferroviaire et fluviale.

Penser le « dernier kilomètre »

Le « dernier kilomètre » est un élément crucial dans les déplacements alternatifs à l'autosolisme. C'est un des principaux facteurs de décision dans le choix de solution mobilité. Les collectivités doivent prendre en compte ce frein du « dernier kilomètre ».

Mobilité douce à toutes les échelles

La mobilité douce, qui englobe tous les modes de déplacements basés sur l'utilisation de la force musculaire (vélo, marche, roller, trottinette, etc.) est un enjeu d'équité. Une alternative crédible à la voiture doit pouvoir être proposée sur chaque bassin de vie de l'Alsace du Nord, notamment à travers les mobilités actives/douces, qu'il s'agisse de déplacements longs ou courts.

D. Veiller à une couverture équilibrée de l'implantation des équipements et des services

Télétravail

La crise sanitaire a démontré l'intérêt, notamment pour les territoires avec une accessibilité inégale, de développer des nouveaux espaces de travail collectifs, facilitant le télétravail (espaces de coworking).

Santé

L'Alsace du Nord doit éviter de devenir un désert médical. Le territoire accuse un vieillissement de la population et par conséquent un accroissement des besoins en soins, et parallèlement à cela, un vieillissement des professionnels de santé.

Un déficit de médecins généralistes et spécialistes est à anticiper.

Les accès aux soins de premières urgences et l'accompagnement à l'installation de jeunes médecins (création de cabinets collectifs) doivent être privilégiés.

Les équipements de santé majeurs (hôpitaux et cliniques) et de proximité (maisons de santé et cabinets libéraux) en Alsace du Nord doivent être préservés.

Haut débit

Pour l'attractivité résidentielle et économique du territoire, le haut débit réel doit être une priorité partout en Alsace du Nord.

AXE 4 : L'engagement pour la transition climatique, la préservation des milieux de vie et la santé

Cet axe a largement été traité dans l'avis portant sur le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord. Le Conseil de développement renvoie à la lecture de cet avis.

- A. **Améliorer la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores**
- B. **Assurer une bonne gestion des ressources et des pollutions du sol**

- C. **Anticiper et s'adapter au changement climatique**

Afin de pallier le manque d'eau actuel et à venir, il est important de permettre au sol de retrouver sa fonction de « réservoir d'eau », en recarbonisant les sols.

Le développement de haies et de fascines est une des solutions permettant de retenir l'eau, d'autant plus sur un territoire collinaire comme l'Alsace du Nord.

Le 1^{er} janvier 2020 a été créé l'Office français de la biodiversité. Le réchauffement climatique accélère la perte de biodiversité. Or, les mesures de protection de la biodiversité pourraient atténuer les impacts du changement climatique. Ces mesures de protection devraient ainsi être une priorité.

- D. **Réduire la dépendance énergétique et réduire l'impact carbone du territoire**

Réseaux de chaleur

Le Conseil de développement préconise de développer des réseaux de chaleur, de manière privilégiée au sein des grandes opérations résidentielles, et les anticiper dès l'aménagement des secteurs.

Architecture et efficacité énergétique

Un travail pourrait être mené pour accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire à conjuguer sobriété énergétique (conception bioclimatique, matériaux durables) et intégration architecturale.

- E. **Soutenir une gestion durable des déchets**

Le Conseil de développement préconise d'agir sur la vision des citoyens à l'égard des déchets, en travaillant sur la seconde vie des déchets. Une commission du Conseil de développement travaille sur le sujet de la gestion durable des déchets.



Suivi et évaluation du projet de territoire

Evaluation du Schéma de cohérence territoriale : sur quels critères ?

Le Conseil de développement se rendra attentif aux indicateurs de suivi qui seront mis en œuvre dans le cadre du suivi du SCoT. Les indicateurs doivent être compréhensibles et mis en œuvre facilement.

Le Schéma de cohérence territoriale est-il susceptible d'être connu des acteurs et citoyens du territoire ? Est-il un document d'entraînement et de mobilisation ?

Le Conseil de développement pointe l'importance de rendre le SCoT plus accessible au grand public. C'est un document intéressant et riche, mais très technique et très dense.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du Territoire

84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

